

LES PETITES INFOS.

Novembre 2025

Le mot du MAIRE

A la suite du travail mené en concertation entre les services municipaux, les délégués de parents d'élèves et les enseignantes, plusieurs aménagements nouveaux voient le jour petit à petit dans la cour de l'école Hergé.

Cour en couleur

Initialement prévus dans le cadre d'un partenariat financier avec l'Etat qui devait permettre de payer ces aménagements, le conseil municipal a décidé d'investir malgré le retrait des financements de l'éducation nationale.

14 887 € sont donc consacrés, en cette fin d'année et pour le début de l'année 2026, à la **création de nouveaux espaces de jeux, de repos et de rangements** :

- des tracés colorés,
- une boîte à lire,
- un rangement pour les ballons,
- un panneau de basket,
- un bac de jardinage
- et du mobilier extérieur adapté à la taille des enfants.

De quoi favoriser une meilleure appropriation des espaces dédiés au temps scolaire et périscolaire.



—
Franck MEYER



INVESTIR DANS LE JEU, L'APPRENTISSAGE ET L'ENFANCE

Grâce aux nouveaux tracés colorés, les élèves profitent d'un espace ludique et éducatif : chemins de course, mini-piste avec signalisation routière, rose des vents, but de foot... Un terrain de jeux qui stimule autant les jambes que l'imaginaire !

À SAVOIR

Mieux informer et préserver l'espace public

PANNEAUX D'AFFICHAGE LIBRE ET ASSOCIATIF



La commune a transformé trois anciens panneaux d'affichage communaux en espaces d'affichage libre. Cette réutilisation s'inscrit dans une démarche écologique et économique, donnant une seconde vie aux panneaux existants.

Les trois panneaux sont situés stratégiquement sur la commune :

- Sur le parvis de la salle polyvalente.
- Rue du village en allant vers Igoville (au niveau de l'impasse Monnier).
- Sur le parking du Val Renoux en face de l'écosite.

Une initiative qui favorise la communication locale et renforce le lien entre les citoyens. La démarche de la commune vise également à limiter l'affichage sauvage, souvent source de pollution visuelle et de dégradation du mobilier urbain. ■

AGENDA

Jeudi 6 novembre • Salle polyvalente

REPAS D'AUTOMNE des amicalistes des Jours heureux.

Mardi 11 novembre • 11h • Mairie

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE de la 1ère guerre mondiale.
Exposition de 11h30 à 12h30 ouverte à tous. Récit du raid d'un commando allemand en septembre 1914 par Monsieur le Maire.

Samedi 22 et dimanche 23 novembre • 14h - 18h • Salle polyvalente

EXPOSITION DE PEINTURES ET SCULPTURES organisée par Les Jours Heureux et l'ASSCA : les artistes amateurs de notre commune exposent leurs œuvres !

Jeudi 27 novembre

Dernier jour de **COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX** pour l'année 2025.

Jeudi 4 décembre • Casino de Dieppe

DÉJEUNER SPECTACLE organisé par l'amicale Les jours heureux.

Samedi 6 décembre • A partir de 12h • Circuit de l'Europe RESTAURATION et animations au profit du **TÉLÉTHON**.

Mercredi 10 décembre • 14h30 - 17h • Mairie

Distribution du **COLIS DE NOËL** auprès des aînés inscrits et goûter offert par la commune.

Dimanche 14 décembre • 14h30 • Salle des Authieux sur le Port Saint-Ouen

SPECTACLE DE NOËL organisé par l'ASSCA avec animations festives, goûter et distribution de cadeaux aux jeunes sottevillais inscrits.

Jeudi 18 décembre • Salle polyvalente

REPAS DE NOËL pour tous les adhérents de l'amicale Les jours heureux.

2026

Samedi 10 janvier • 15h30 • Restaurant scolaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et galette des rois de l'amicale Les jours heureux.

Samedi 10 janvier • 18h45 • Salle Polyvalente

Monsieur le Maire et le conseil municipal vous convient pour la présentation des **VŒUX 2026**. Tous les sottevillais sont invités !

Jeudi 29 janvier • 20h • Salle polyvalente

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'ASSCA ouverte à tous.

Dimanche 15 mars • 8h - 18h • Mairie

ÉLECTIONS MUNICIPALES

BATTUES AUX SANGLIERS autour des étangs des hauts prés

Dimanches 16 novembre
14 décembre
11 janvier

BATTUES AUX SANGLIERS le long de la voie SNCF

Dimanches 30 novembre
28 décembre
25 janvier
22 février



PROMENEURS, RANDONNEURS... **ÉVITEZ CES SECTEURS !**



DOSSIER

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme - GNAU

DÉPOSEZ VOS DEMANDES EN LIGNE !



Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager... toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable avant d'entreprendre les travaux.

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) mis à disposition par la Métropole, vous pouvez désormais déposer vos **demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne**.

Le GNAU vous permet d'accéder au service public avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de votre dossier. C'est un **service en ligne, sécurisé et gratuit**. Ainsi, depuis son espace personnel, le demandeur pourra suivre les principales étapes de l'instruction de son dossier.

Utiliser le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme pour déposer et suivre votre demande d'urbanisme

Étape 1

- **Créez un compte** pour pouvoir déposer et suivre votre dossier d'urbanisme. Un mail de confirmation de la bonne création de votre compte vous sera envoyé.

Étape 2

- **Choisissez le type de dossier** que vous souhaitez déposer et la commune concernée par votre projet.
- **Complétez le formulaire.**
- **Téléversez les pièces nécessaires** à l'instruction de votre dossier.
- **Vérifiez** que toutes les informations requises ont bien été renseignées et que toutes les pièces nécessaires sont jointes (des éléments complémentaires pourront vous être demandés ultérieurement).
- **Validez le dépôt** de votre dossier qui sera transmis à la Mairie.



Vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne

Besoin de réaliser des travaux chez vous ?
De déposer un permis de construire ou une déclaration préalable ?

En quelques clics, réalisez toutes vos démarches en ligne sur le guichet numérique



Étape 3

- Un **Accusé d'enregistrement électronique (AEE)** vous est automatiquement envoyé par courriel. Il s'agit de la preuve de dépôt. En cas de non-réception il convient de contacter la Mairie.
- Un **Accusé de réception électronique (ARE)** vous sera envoyé par courriel lorsque votre demande sera prise en compte par le service urbanisme de la commune. Il vous donnera le numéro attribué à votre dossier.

À noter : Le délai réglementaire d'instruction de la demande démarre à compter de l'Accusé d'enregistrement électronique (AEE).

Étape 4

- **Suivez l'état d'avancement** de la demande depuis votre compte.
- **Consultez les courriers et les documents de décision** liés à votre demande.

<https://gnau.metropole-rouen-normandie.fr/rouenmetropole/gnauProd/#/>

Le GNAU est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation. Le **dépôt de dossiers au format papier reste possible en mairie pour les particuliers** ne disposant pas d'outil informatique (l'instruction sera tout de même menée de manière dématérialisée). ■

ESCALE ENSOLEILLÉE

Du 4 au 11 octobre, une partie des membres de l'amicale Les Jours Heureux s'est envolée vers **Malte** pour une semaine de découvertes. Entre patrimoine méditerranéen, balades culturelles et moments partagés, ce voyage a renforcé les liens et laissé de beaux souvenirs.



Le 18 octobre dernier, l'ASSCA a réuni petits et grands autour d'un **loto convivial**. Entre rires, suspense et jolis lots, la soirée a mis en lumière l'énergie locale et le plaisir de se retrouver autour d'un jeu intergénérationnel.



DEUX WEEK-END SPORTIFS

Comme chaque année, le circuit de l'Europe organise des **compétitions de karting sur 24 heures**.

Esprit sportif et convivialité étaient au rendez-vous de ces deux évènements dédiés aux passionnés de sport mécanique.

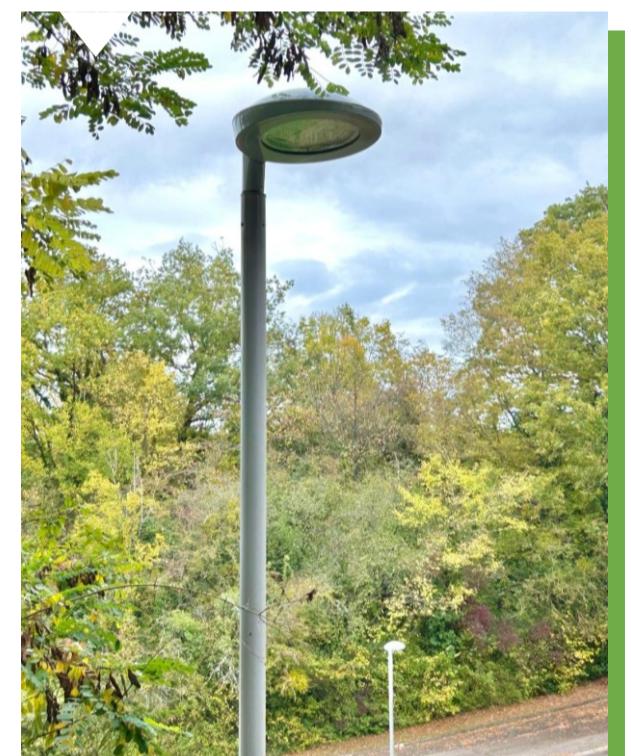
Bravo à tous les participants et au circuit pour l'organisation.



BRILLER SANS GASPILLER

Dans le cadre de sa politique transition écologique, la Métropole Rouen Normandie **rénove l'éclairage public** de notre commune en remplaçant progressivement les lanternes des candélabres.

Les nouveaux équipements sont équipés d'ampoules LED qui permettent de réduire la consommation énergétique liée à l'éclairage public.



USAGES APAISÉS

Le réaménagement du **chemin des Devises** a permis de créer trois zones de croisement pour faciliter le passage des véhicules ainsi qu'un nouveau parking avec 5 places de stationnement.

Pour apaiser les usages et réduire la vitesse, deux plateaux surélevés ont été créés, offrant un meilleur partage entre piétons, cyclistes et automobilistes.